

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - Rendu du Conseil Municipal du 31 août 2009

Sur convocation légale du 14 août deux mil neuf, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 31 août deux mil neuf à dix neuf heures trente à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Étaient présents : Messieurs Jean-Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Stéphane THROO, Christophe ZUMSTEIN,
Mesdames Alice BERNHARDT, Catherine CHAMBAUD, Corinne DETRAIT, Patricia PABST.

Était excusée: Madame Isabelle ROHRBACH qui a donné une procuration à madame Alice BERNHARDT,

Était absent : Monsieur Claude PAICHEUR.

L'ordre du jour :

- | | |
|---|--|
| 1. Approbation du PV de la séance du 1 ^{er} juillet 2009, | 4. Participation aux frais d'annonce de décès, |
| 2. Retrait de délibération, | 5. Divers |
| 3. Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt, | |

En début de séance Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Nomination d'un garde - chasse privé.

POINT 1. Approbation du PV de la séance du 1^{er} juillet 2009.

Le procès verbal de la séance du 1^{er} juillet 2009 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

POINT 2. Retrait de délibération,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les services de la Sous - Préfecture l'ont informé par courrier en date du 05 août que la délibération prise lors de la séance du 02 juin 2009 concernant l'attribution d'une subvention au Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt pour aider au financement des travaux de rénovation et d'isolation des toilettes communes à l'école et à la mairie est illégale.

En effet seul le Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt est compétent dans ce domaine. (Réf. Conseil d'État du 16 octobre 1970, commune de St Vallier).

La Sous - Préfecture demande le retrait de la délibération illégale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération illégale.

POINT 3. Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt,

Monsieur le Maire explique que Madame Alice BERNHARDT a démissionné le 06 août dernier de son poste de membre du Comité du Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt.

Vu l'arrêté préfectoral n° 55969 du 17 juillet 1978 portant création d'un syndicat intercommunal scolaire entre les communes de Leimbach et de Rammersmatt,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 4 fixant à 4 le nombre de délégués de chaque commune,

Vu les articles L. 5212-1 à 34 et L. 5811-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la candidature unique de Monsieur Stéphane THROO.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Stéphane THROO comme délégué au Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt en remplacement de Madame Alice BERNHARDT.

POINT 4. Participation aux frais d'annonce de décès,
Monsieur le Maire explique que le décès de Monsieur Jean STUCKER, Président du Conseil de Fabrique de 1969 à 1998 et Conseiller Municipal de 1959 à 1995 a donné lieu à une annonce de décès dans l'Alsace.

Monsieur le Maire propose de partager les frais avec le Conseil de Fabrique. Au vu de la facture de l'Alsace du 31 juillet pour un montant de 389,00 €, il propose la prise en charge suivante :

- 30 % soit 116.70 € pour le Conseil de Fabrique,
- 70 % soit 272.30 € pour la Commune de Rammersmatt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et décide de porter la dépense au compte 623 publicité, publication, relations publiques, et la recette au compte 7478 participation autres organismes.

POINT 5. Nomination garde - chasse privé

Monsieur le Maire informe que Monsieur MATHEY adjudicataire du lot unique a sollicité notre avis quant à la nomination de Monsieur Paul THROO en tant que garde-chasse privé.

Après examen du dossier, et délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à condition toutefois, que Monsieur THROO ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur MATHEY et que le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

POINT 6. Divers :

Travaux d'assainissement des rues Bellevue et des Châtaigniers : Monsieur le Maire explique qu'à la suite du départ de Monsieur MAILLARD en charge du dossier à la Communauté de communes du Pays de Thann (maître d'ouvrage) celui-ci a été confié au cabinet Merlin INGENIEURS CONSEILS (maître d'œuvre) représenté par Monsieur HAJOSI et les travaux à l'entreprise SADE représentée par Messieurs LE CORRE et RICHARD respectivement chef de centre d'entreprise et constructeur.

Les travaux débuteront le 21 septembre pour une durée de deux mois. Une réunion d'information des riverains sera programmée.

Les deux gros problèmes soulevés et à l'étude sont le stationnement des voitures et l'accès aux habitations pour les riverains et les services de secours.

Complexe administratif : Monsieur le Maire explique que le bâtiment et le terrain ne sont plus en vente.

Presbytère : monsieur le Maire annonce qu'il rencontrera Maître PERRET jeudi 03 septembre prochain pour lui confier le dossier.

Les jeunes : Monsieur le Maire exprime son opinion : Ils sont livrés à eux même et n'ont aucune structure par les accueillir et les écouter. Il propose de les rencontrer pour remédier à ce manque et étudier leurs doléances.

Travaux d'été : Monsieur le Maire émet la proposition d'embaucher des jeunes pendant les congés scolaires d'été. Le Conseil Municipal approuve.

Assurances : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la proposition d'une autre compagnie d'assurance et demande un volontaire pour comparer les différentes offres.

65^{ème} anniversaire de la libération de Rammersmatt : la cérémonie aura lieu le dimanche 06 décembre et les petits chanteurs de Thann ont répondu favorablement à notre invitation et nous

feront l'honneur de venir chanter la Marseillaise. Monsieur Stéphane THROO Sapeur Pompier Volontaire de 2^e classe sera nommé Caporal.

Monsieur le Maire présentera ses **vœux de nouvel an** le samedi 02 janvier à 17h à la salle communale. Lors de cette cérémonie seront honorés Monsieur René GRUNEWALD qui a été nommé Maire Honoraire par arrêté en date du 16 juin 2009 ainsi que les sportifs méritants portés à la connaissance du maire. Monsieur Jean-Marc KAELBEL remettra les prix aux vainqueurs du concours des maisons fleuries.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 13 octobre 2009 à 19h30

Fin de la séance à 21h.

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT
SÉANCE DU

31 AOÛT 2009

		APPROBATION	PROCURATION
Monsieur Jean-Marie	BOHLI		
Madame Alice	BERNHARDT		
Madame Catherine	CHAMBAUD		
Madame Corinne	DETRAIT		
Monsieur Jean-Jacques	GUTH		
Monsieur Jean-Marc	KAELBEL		
Madame Patricia	PABST		
Monsieur Claude	PAICHEUR		
Madame Isabelle	ROHRBACH		
Monsieur Stéphane	THROO		
Monsieur Christophe	ZUMSTEIN		